



Rapport du Conseil d'administration

Publi-D – création d'une nouvelle structure

1. Introduction

Le Conseil d'administration s'est penché, en sa séance du 21 février 2023, sur la faisabilité de participer à la création de Publi-D.

L'objectif de cette nouvelle structure qui devrait regrouper l'ensemble des intercommunales pures de financement et, à terme remplacer l'actuel IPFW (GIE), est de se présenter ensemble, en soutien de nouveaux projets d'énergie renouvelable, par le biais d'une structure coopérative permettant la flexibilité dans sa gestion en respectant les intérêts et l'égalité de l'ensemble de ses actionnaires.

2. Intérêt de l'opération pour IPFBW

Afin de faire face au risque réglementaire¹ les IPF sont incitées à se diversifier et à s'assurer d'engendrer des revenus complémentaires et alternatifs dans le secteur de l'énergie en saisissant, quand les conditions sont réunies, les opportunités offertes par le secteur.

Entrer dans cette nouvelle structure permettrait à IPFBW d'œuvrer vers la transition énergétique et ainsi être en cohérence avec son plan stratégique avec pour autres avantages, de bénéficier des compétences spécifiques et des capacités financières des futurs partenaires.

Le premier projet à soutenir serait E-Wat^e qui, dans un premier temps, exploiterait un parc à batteries de stockage d'énergie.

4. Incidence éventuelle.

IPFBW détiendrait 10% de la future société, ce qui constitue un apport en espèce de 10.000 €. Un poste de vice-président devrait également être voué à IPFBW. Les futurs statuts prévoient l'égalité entre les actionnaires dans le sens où chaque action donnerait droit à une voix et un droit égal dans la répartition des bénéfices.

Certifié sincère et véritable,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Rouget', is written over a horizontal line.

Lionel ROUGET
Président

¹ Diminution estimée à 40% sur les dividendes ORES en raison de la nouvelle méthodologie tarifaire 2025-2029